

Saint-Coulomb  
(Ille-et-Vilaine). La plage,  
entre Saint-Malo et Cancale.

# Guerre des moules dans la baie de Saint-Malo

**ENVIRONNEMENT.** Habitants et élus sont vent debout contre l'installation de filières à 3 km des côtes. Ils craignent que leurs plages soient menacées. Un recours sera déposé d'ici quinze jours.

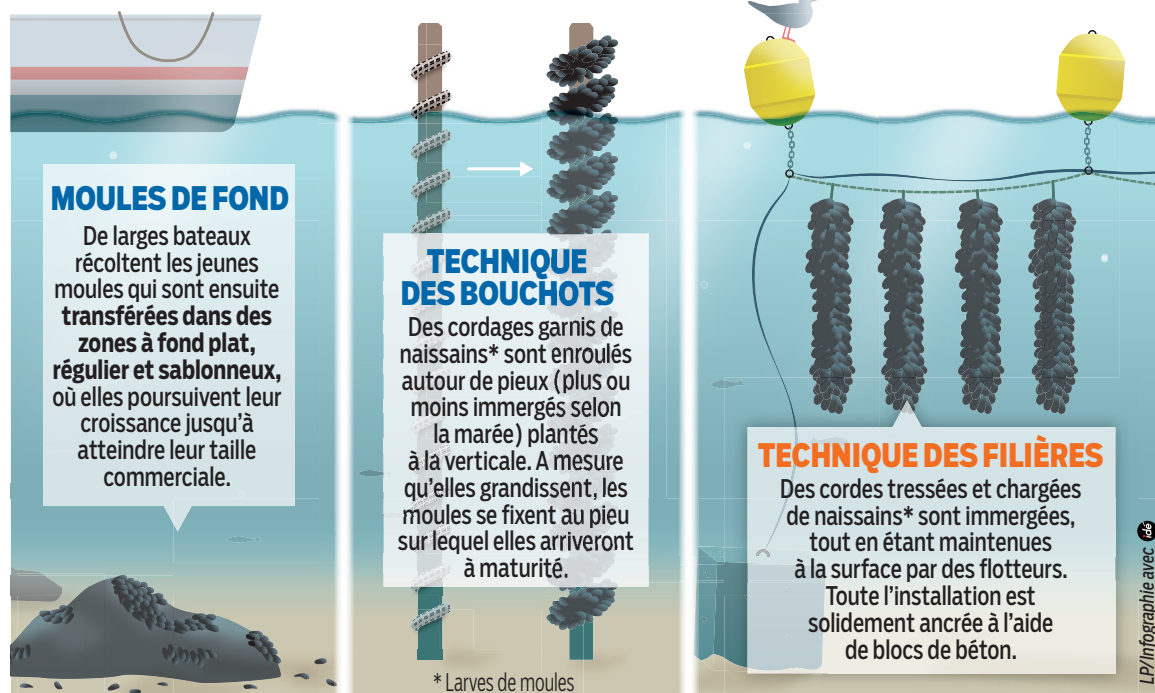
**DES PLAGES DE SABLE FIN**, des eaux turquoise, de splendides cordons dunaires... la commune de Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine), située sur la côte sauvage entre Saint-Malo et Cancale, brandit comme un étendard le classement en zone Natura 2000 de sa baie. Mais les habitants et les élus de cette localité bretonne redoutent que ce patrimoine exceptionnel ne soit menacé par l'installation prochaine de filières de moules à 3 km des côtes. Craignant que cette ferme mytilicole expérimentale, soutenue par le préfet, ne dégrade le littoral, la mairie a décidé d'engager une procédure contre l'Etat et annonce le dépôt d'un recours devant le tribunal administratif d'ici une quinzaine de jours.

Le projet prévoit l'installation, sur une surface de 19 ha, de quatre filières de 100 m de long dans la baie de Saint-Malo. Pour accroître leur processus de croissance, les moules seront accrochées à des filins immergés, chaque filière étant elle-même ancrée au fond de l'eau (voir l'infographie).

## La crainte de l'envasement

Propriétaire d'un gîte à Cancale et déléguée départementale de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Marie Feuvrier s'attend à voir à terme « les plages envahies de coquilles de moules » à la faveur des courants et des tempêtes. Elle craint aussi le ris-

## LES TROIS PRINCIPALES TECHNIQUES DE MYTILICULTURE



que d'envasement progressif de la baie à cause des déjections de mollusques, « sans parler des odeurs ».

La mairie affirme que le projet inquiète jusqu'à Saint-Malo et Dinard et met en avant le résultat de l'enquête publique réalisée au début de

l'année : 1163 avis défavorables et seulement 4 avis favorables. « Sur d'autres zones de production de moules, notamment dans la baie du Mont-Saint-Michel, nous constatons que d'anciennes belles plages sont devenues impropres au touris-

me balnéaire », déplore le maire de Saint-Coulomb, Loïc Levillain.

Le président du comité régional de la conchyliculture estime que « ces inquiétudes ne sont pas fondées ». « Au vu des courants, le risque d'envasement n'existe pas dans ce sec-

teur », certifie Goulven Brest, qui met en avant l'intérêt économique de ce projet pour la filière mytilicole française : « Alors que nous avons la capacité de produire davantage de moules en France, nous sommes aujourd'hui obligés d'en importer chaque année 120 000 t de Grèce, d'Italie ou d'Espagne. »

La préfecture d'Ille-et-Vilaine affirme de son côté que « l'instruction administrative du dossier a conclu à l'absence de tout risque ». Elle ajoute qu'il ne s'agit que d'une expérimentation d'une durée limitée à trois ans. « Cette période permettra notamment d'évaluer la tenue à la mer des filières et leur ancrage sur le fond et de valider les performances de pousse des moules. [...] Cette expérimentation ne préjuge en aucune façon du développement, à cet endroit précis, d'un élevage de plus grande envergure. »

Les élus de Saint-Coulomb peinent à le croire et craignent au contraire que « derrière une demande d'exploitation expérimentale de 19 ha ne se cache un projet d'exploitation plus intensive » qui pourrait s'étendre sur 1 000 ha. « Si notre baie était barrée par une muraille de filières de moules, les pêcheurs seraient priés d'aller voir ailleurs, souligne Marie Feuvrier. Et qu'advient-il des grandes régates à la voile, comme la Route du rhum, qui font la réputation de la baie de Saint-Malo ? »

FRÉDÉRIC MOUCHON



Pont d'Iéna, Paris (VII<sup>e</sup>), le 30 septembre. Christophe Charrier et l'une de ses petites bouteilles d'eau de la Seine, qu'il vend 6,90 € sur Internet.

# Il vend l'eau de la Seine en bouteille

**APRÈS LES BOÎTES DE CONSERVE** contenant de l'air de Paris, les fioles d'eau non potable de la Seine ! Christophe Charrier, 24 ans, vient de lancer son petit commerce sur Internet\*. Une à deux fois par mois, ce contrôleur qualité dans l'aéronautique, spécialiste des turboréacteurs, se rend au port de Suffren (VII<sup>e</sup>), au pied de la tour Eiffel, un jerrican de 5 l sous le bras.

Après l'avoir rempli, il rentre chez lui, dans le III<sup>e</sup> arrondissement, pour filtrer l'eau. « Elle est transparente, mais il y a des résidus d'algues », précise-t-il. Puis il la transvase dans des fioles de 50 ml.

Ces petites bouteilles en forme de tour Eiffel — fabriquées en Bulgarie — sont ensuite vendues 6,90 € sur son site. Il en aurait

« C'est le même principe qu'à Lourdes, le côté religieux en moins »

Christophe Charrier

écoulé 300 en six mois. C'est en se promenant le long des quais que l'idée lui est venue. « Je me suis dit : pourquoi les touristes ne ramèneraient-ils pas de l'eau de Paris, un peu de son romantisme, plutôt que des tours Eiffel made in China ? On ramène bien du sable du désert », raconte-t-il. C'est, selon lui, « le même principe qu'à Lourdes, le côté religieux en moins ».

Reste la question de la légalité de son acti-

tivité. « L'Agence de l'eau Seine-Normandie m'a expliqué qu'on pouvait ponctionner jusqu'à 600 m<sup>3</sup> par an. Au-delà, il faudrait une autorisation et payer des taxes », assure Christophe Charrier. Faux, selon Claude Denet, responsable interrégional à VNF (Voies navigables de France) : « Une autorisation est nécessaire, peu importe le volume prélevé. » Cependant, avec un accord, l'eau de la Seine est bien gratuite, jusqu'à 7 000 m<sup>3</sup>. « Après, on déclenche la facturation », précise VNF.

Christophe Charrier ne compte pas s'arrêter là pour autant. Il réfléchit déjà à commercialiser une édition gold de ces bouteilles. « Avec des paillettes ! »

CÉLINE CAREZ (AVEC HÉLÈNE HAUS)

\* www.paris-en-bouteille.com.